

deçà et au-delà du Rhin, et l'aspect de l'Europe devenait de plus en plus belliqueux. De telles apparences ne pouvaient se résoudre en réalités sérieuses avec un ministère qui exprimait une idée exclusivement pacifique, et Louis-Philippe s'abusait moins que personne sur leur véritable portée. Mais il jugea ces circonstances favorables pour donner l'essor à un projet capital et déjà ancien dans son esprit, et les fortifications de Paris prirent le jour au sein des démonstrations menaçantes des puissances, de même que les lois coercitives de septembre étaient sorties de l'attentat de Fieschi. Soit entraînement sincère, soit désir de rentrer en faveur auprès de la Cour, soit dépendance d'engagements antérieurs, M. Thiers se fit à la Chambre des députés le propagateur actif de la pensée du roi, et ce fut sur son rapport que le projet de fortifier la capitale, rejeté par la Restauration sous le ministère de M. de Villèle, repoussé en 1833, sur les réclamations menaçantes de la garde nationale, subit l'épreuve d'une discussion parlementaire.

Deux systèmes principaux étaient en présence : celui d'une enceinte continue, idée généralement admise par les partisans d'un plan de défense spécial à l'invasion étrangère, et celui des forts avancés, mode de résistance particulièrement applicable aux ennemis intérieurs du gouvernement, et l'objet des prédilections manifestes du roi et de ses ministres. Un grand nombre de députés rejetaient l'un et l'autre système, et repoussaient l'idée d'isoler Paris du reste de la France et d'attirer ainsi l'ennemi sous ses murs, tandis que l'intérêt réel du pays commandait de l'éloigner des frontières. M. Thiers se prononça pour la double exécution des forts détachés et de l'enceinte continue, et son opinion, partagée en principe par une partie de la presse révolutionnaire, triompha dans les deux Chambres à la suite de débats approfondis, et dont la Cour prépara le succès par un luxe inouï de séductions et de démarches. Au premier rang des orateurs